

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

### Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE  
Nadine LECHATTELLIER à Pascal DALIGAULT  
Anne ROELANDT à Patrice MECHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN  
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER  
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

**Absents excusés :** Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCO

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210315-21\_03108-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2021  
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le : 18 mars 2021
- présents : 19	- pour : 26	Publication le 18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/014 – Médiathèque – Opération de « Désherbage » et ventes des livres autres ouvrages et support**

Conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal, cette opération consiste à faire du tri dans les collections, à sortir de l'inventaire municipal un certain nombre d'ouvrages sur des critères objectifs : état matériel des collections, date d'édition trop ancienne, documents n'ayant pas été empruntés depuis plusieurs années, fonds obsolète...

L'objectif est de garantir la vitalité de la bibliothèque, de valoriser des documents et l'apport de nouveautés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la responsable de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
  - suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
  - suppression des fiches
- **DONNE** son accord pour que ces documents (livres, CD, DVD ou autres) soient :
  - vendus au tarif de 1 € l'unité, à l'occasion de ventes organisées en partenariat avec le CCAS qui encaissera le bénéfice des ventes.

Il est précisé que les ouvrages n'ayant pas trouvés preneur à l'issue de cette journée seront destinés au recyclage ou détruits

- **AUTORISE** que l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021  
Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

